



MUNICIPALITÉ DE
GRIMISUAT

Publication du mardi 5 novembre 2024
COMMUNE DE GRIMISUAT
AUTORISATION D'EXPLOITER

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Grimisuat porte à la connaissance du public que la société Max Natura SA, de siège social à Route de Beaumont 6, 1700 Fribourg, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements : Migrolino, Route de Sion 6, 1971 Champlan
Enseigne : MAX POULET
Prestations : Vente à l'emporter de poulets rôtis, pommes de terre, chips et boissons
Horaires d'ouverture : mardi, de 16h00 à 19h30
Début d'activité : rétroactif au 1^{er} novembre 2024

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, sous pli recommandé, dans les 30 jours dès la présente publication.

Grimisuat, le 5 novembre 2024

L'Administration communale